

EXPORT BARCELONA «SOCIAL HOUSING IN URBAN CONTEXT»

Le logement social catalan s'expose à Sicli.



Connecter le savoir-faire architectural barcelonais à celui d'autres villes ou régions européennes, tisser des liens et créer un réseau de praticiens ayant les mêmes exigences qualitatives envers leur métier sont les ambitions de *Cities Connection Project*, un projet initié par deux jeunes architectes, Nicola Regusci et Xavier Bustos. Pour atteindre leurs objectifs, ils organisent des expositions thématiques présentant une vingtaine de projets architecturaux réalisés lors des dix dernières années par des architectes de moins de 50 ans.

Pour la seconde édition – la première avait vu la capitale catalane se connecter au Tessin – les deux curateurs ont choisi Genève et le logement. En novembre dernier, une vingtaine de projets genevois, sélectionnés par les deux architectes et la Maison de l'architecture de Genève, coorganisatrice de l'événement, ont ainsi été présentés en Catalogne. Les barcelonais ont pu découvrir dans les locaux de l'Arts Santa Mònica, l'extension de la cité universitaire par Frei Rezakhanlou Architectes, l'immeuble de logements au chemin des Fleurettes de Bassicarella architectes ou encore les

logements sociaux du plateau de Vessy par l'Atelier Bonnet Architectes.

Depuis le 5 février dernier, c'est au tour des architectes espagnols de s'exporter à Genève et de présenter leurs réalisations. Les projets présentés à Sicli frappent par leur diversité formelle et par le dialogue parfois subtil, parfois radical que la jeune garde barcelonaise engage avec le contexte et l'espace public.

Si les expositions forment le cœur de ce dispositif, les apports de cette belle initiative se font aussi lors de débats, conférences et rencontres informelles. C'est ainsi que le règlement SIA 142 sur les concours va lui aussi peut-être s'exporter à Barcelone, les architectes genevois ayant convaincu leurs homologues espagnols du rôle déterminant du concours d'architecture sur la qualité et la relève.

Cedric van der Poel

EXPORT BARCELONA «SOCIAL HOUSING IN URBAN CONTEXT»

Jusqu'au 22 février 2015
Pavillon Sicli, Genève
www.pavillonsicli.ch

DYNAMIQUE DES STRUCTURES

Rainer Schumacher récompensé

Le professeur en droit Rainer Schumacher a reçu, le 27 janvier, le prix 2015 de l'innovation en dynamique des structures décerné par la Fondation pour la dynamique des structures et le génie parasismique. Cette distinction récompense sa contribution majeure à l'élaboration de bases régissant la responsabilité juridique dans le domaine de la sécurité sismique des constructions.

Le droit suisse ne se préoccupait guère des séismes jusqu'au début du 21^e siècle. Il ne les évoquait qu'accessoirement, notamment comme exemples représentatifs de ce qu'on appelle la force majeure. La situation a évolué fondamentalement lors de la journée d'étude intitulée *Prévention sismique en Suisse – Mesures parasismiques pour les constructions existantes et nouvelles*, organisée par la Société suisse du génie parasismique et de la dynamique des structures (SGEB) en septembre 2000 à l'École polytechnique fédérale de Zurich. Le professeur et docteur en droit Rainer Schumacher y avait montré dans son exposé «Zur rechtlichen Verantwortung für die Erdbebensicherung von Bauwerken» (consigné dans la documentation SIA D 0162) que les normes de sécurité sismique, faisant partie des règles reconnues de l'art de la construction, étaient par conséquent juridiquement contraignantes. Pour la première fois dans la doctrine suisse, la sécurité sismique n'était pas seulement attribuée à la fatalité, à la force majeure. Elle découlait au contraire de la volonté de prévenir des dommages en appliquant des mesures techniques. Ce changement de paradigme instauré par Rainer Schumacher a convaincu petit à petit les juristes, les ingénieurs et les propriétaires immobiliers au point que le caractère contraignant des normes parasismiques ne fait plus guère de doute aujourd'hui. Cette prise de conscience a stimulé considérablement la protection contre les dangers imputables aux tremblements de terre. Le professeur Rainer Schumacher a ainsi joué un rôle novateur dans la sécurité sismique en Suisse.

Thomas Siegenthaler, dr en droit et Hugo Bachmann, prof. em. EPF, dr sc. techn., dr. h.c.

RAINER SCHUMACHER

Le professeur et docteur en droit Rainer Schumacher, né le 24 avril 1932, a passé sa jeunesse en Allemagne et en Suisse. Il a étudié le droit à Fribourg et à Paris, réalisant son travail de thèse sous la direction du professeur Peter Jäggi (1909-1975). Après avoir travaillé pendant trois ans dans des tribunaux zurichois, obtenu son brevet d'avocat et assisté le professeur Jäggi, il a exercé la profession d'avocat à partir de 1960 à Baden et de 2010 à Kirchdorf, près de Baden. Depuis 1977, il présente régulièrement des exposés lors des Journées suisses du droit de la construction organisées par l'Institut pour le droit suisse et international de la construction de l'Université de Fribourg. Il collabore étroitement à la revue *Baurecht/Droit de la construction* éditée par cet institut, depuis sa fondation en 1979. Chargé de cours en 1991, il est devenu professeur titulaire à la faculté de droit de l'Université de Fribourg en 2000. Il a rédigé de nombreuses publications, notamment des commentaires au sujet des art. 92-113 et 141-156 de la norme SIA 118 intégrés dans le livre *Kommentar zur SIA-Norm 118, Art. 38-156* (1992) du professeur Peter Gauch.